



# Revue de presse



Dimanche 17 Décembre 2023



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

## Finances : inauguration d'un data center regroupant les données du secteur



Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a inauguré samedi à Alger, un centre de données, regroupant l'ensemble des informations et données disponibles au niveau des directions et organismes sous tutelle.



**ALGÉRIE PRESSE SERVICE**

## **Dettes fiscales de plus de 4 ans : pas de pénalités en cas du paiement avant fin 2024**

Les personnes physiques et morales ayant des dettes fiscales datant de plus de quatre ans sont dispensées du paiement des pénalités de recouvrement, dans le cas d'un paiement du montant du principal des dettes au plus tard le 31 décembre 2024, a indiqué la Direction générale des impôts (DGI) dans un communiqué.



**ALGÉRIE PRESSE SERVICE**

## **Versement des nouvelles augmentations de salaires à compter de janvier prochain**

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a affirmé jeudi à Alger, que les nouvelles augmentations des salaires de la fonction publique seront versées directement avec l'entrée en vigueur de la loi de finances 2024, en janvier prochain.

Dans des déclarations à la presse au conseil de la nation, à l'issue d'une séance plénière consacrée au vote du texte de la loi de finances 2024, M. Faïd a indiqué que "les affectations destinées à la mise en œuvre de la nouvelle loi de finances seront versées à compter du 1er janvier prochain, et par conséquent, le versement des salaires, compte tenu des augmentations décidées, aura lieu ce mois-ci."



**ALGÉRIE PRESSE SERVICE**

## **Conseil de la nation : adoption du texte de loi de finances pour l'exercice 2024**

Les membres du Conseil de la nation ont adopté, jeudi à l'unanimité, le texte de loi de finances pour l'exercice 2024, qui prévoit des dépenses de plus de 15.275 milliards DA, dont 18% destinées à l'investissement public.

Le texte a été adopté lors d'une plénière présidée par M. Salah Goudjil, président de la chambre haute du Parlement, du ministre des Finances, Laaziz Faïd et de la ministre des Relations avec le Parlement, Bisma Azouar.



**ALGÉRIE PRESSE SERVICE**

### **L'Etat soutient et accompagne les investisseurs**

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a affirmé, jeudi, que l'Etat soutenait et accompagnait les investisseurs, à tous les niveaux, pour de meilleures performances et davantage d'opportunités d'emploi.

Présidant l'ouverture de la 31e édition de la Foire de la production algérienne au Palais des expositions (Pins maritimes) à Alger, le Président Tebboune s'est enquis, lors de sa tournée dans plusieurs stands dédiés aux entreprises nationales publiques et privées, du grand progrès réalisé en termes de taux d'intégration, d'acquisition des technologies nécessaires à la prise en charge de la demande locale, d'une part, et d'accès aux marchés et aux espaces extérieurs, d'autre part, d'autant que ces produits répondent, désormais, aux normes et critères internationaux en vigueur dans les opérations d'exportation.



### **Inauguration du Data center du ministère des Finances, Faïd : «Un pilier stratégique des systèmes d'information»**



Inauguré, hier, le nouveau Data Center du ministère des Finances, doté des dernières normes technologiques mondiales, s'érige en un outil stratégique.

## **Les Chantiers du chef de l'Etat , Généralisation de la numérisation : un acquis en nette progression**

En l'espace d'une année chrono, d'énormes pas ont été franchis en matière de numérisation dans notre pays. Il faut dire que le processus de transformation numérique a connu une accélération soutenue en 2023, à travers sa généralisation à l'ensemble des secteurs d'activités, mais également la création d'un Haut-Commissariat à la numérisation, une institution qui est désormais chargée de concevoir et de mettre en œuvre la stratégie nationale y afférente, en concertation avec les institutions, le secteur économique et la société civile.

## **Mission du FMI à Alger : Une croissance de 4,2% grâce aux réformes**

«La croissance économique devrait atteindre 4,2% en 2023 grâce à une croissance robuste dans les secteurs des hydrocarbures, de l'industrie, de la construction et des services.» C'est ce qu'a déclaré, jeudi, M. Chris Geiregat, lors d'une conférence de presse, organisée à l'hôtel Sofitel par la mission du Fonds monétaire international (FMI), qu'il a dirigée à Alger du 3 au 14 décembre, pour tenir les consultations, au titre de l'article IV avec l'Algérie en 2023.

## **BNA : Finance islamique quatre nouveaux guichets à Constantine**

En vue de généraliser la commercialisation des produits bancaires de la finance islamique, la direction d'exploitation Est de la Banque nationale d'Algérie (BNA), englobant les wilayas de Constantine, de Mila, de Jijel et d'Oum El Bouaghi, a ouvert, mercredi dernier, quatre nouveaux guichets dédiés aux services de la finance islamique. Selon M. Mohamed Beriki, le directeur régional du réseau d'exploitation Constantine 185 de la BNA, : « Il s'agit de trois guichets relevant des agences de la BNA à Constantine , à savoir le guichet 845 de l'agence de Constantine, le guichet 835 à El Khroub et le guichet 840 à Ain Smara, en plus d'un autre guichet réservé à l'agence de la commune de Chelghoum Laid, dans la wilaya de Mila ».

## **Nouvelle loi sur les assurances : Perspective d'une meilleure organisation**

Après celle des hydrocarbures, de l'investissement, de la monnaie et de la banque, le gouvernement a examiné un projet de loi portant sur les assurances. L'objectif de ce texte, précise un communiqué du premier ministre, est de mettre à jour les cadres réglementaires du secteur des assurances. Il est également question d'instaurer un nouveau système basé sur la bonne gouvernance, mettre en place de statuts légaux pour l'assurance solidaire, avec pour ambition de développer davantage le secteur. Les Pdg des compagnies, les analystes fondent espoir de voir cette nouvelle loi sur les assurances apporter, au chapitre des nouveautés, l'indépendance de la régulation, ainsi que l'interdiction de la vente à crédit des assurances ou le renouvellement des contrats non payés.

## **Adoption de la loi de finances pour 2024 par le conseil de la nation – Nouvelles augmentations de salaires : Versement à compter du 1er janvier**

- LF-2024, le plus gros budget dans l'histoire de l'Algérie indépendante

Les membres du Conseil de la nation ont adopté, jeudi à l'unanimité, le texte de loi de finances pour l'exercice 2024. «L'élaboration de cette loi intervient dans le cadre de la concrétisation des instructions et des directives du président de la République Abdelmadjid Tebboune, liées à l'intégration de l'ensemble des décisions prises, lors des Conseils précédents des ministres, notamment dans les domaines social et économique, et celles liées à la préservation de la souveraineté de l'État, sans recourir à l'endettement extérieur», a indiqué le ministre des Finances Laâziz Faïd, à l'issue du vote. L'adoption s'est déroulée, lors d'une séance plénière présidée par Salah Goudjil, président du Conseil de la nation, du ministre des Finances Laâziz Faïd, des membres du gouvernement et de la ministre des Relations avec le Parlement, Besma Azouar.

## **Loi de finances pour 2024 – Salah Goudjil : «Consécration du caractère social de l'État»**

Le président du Conseil de la nation, Salah Goudjil, a appelé, jeudi à Alger, à «une lecture politique du texte de loi de finances».

Il a souligné que «c'est une loi différente des précédentes, en termes de l'énorme budget alloué, mais également au vu du contexte politique dans lequel elle intervient, soit quatre ans après l'élection de M. Tebboune à la magistrature suprême».

## Poursuivre l'effort de développement dans les wilayas du Sud : Les 15 recommandations pour rationaliser la dépense publique

Le texte de loi des finances pour l'année 2024 «intervient dans un contexte marqué par l'intensification et la poursuite des efforts de tous les secteurs, pour la réalisation et la consolidation d'un nouveau mode de gestion sur le principe de performance qui vise une efficacité de dépense publique». C'est ce qu'a indiqué la commission des affaires économiques et financières du Conseil de la nation, dans son rapport complémentaire.

## Conseil de la nation : adoption du texte de loi de finances pour l'exercice 2024

Les membres du Conseil de la nation ont adopté, jeudi à l'unanimité, le texte de loi de finances pour l'exercice 2024, qui prévoit des dépenses de plus de 15.275 milliards DA, dont 18% destinées à l'investissement public. Le texte a été adopté lors d'une plénière présidée par M. Salah Goudjil, président de la chambre haute du Parlement, du ministre des Finances, Laaziz Faïd et de la ministre des Relations avec le Parlement, Besma Azouar.

## Numérisation du secteur des finances

### Faïd inaugure le data center



L'inauguration de ce centre intervient juste après l'adoption de la loi de finances 2024.

Le ministre des Finances a inauguré, hier un «Data center» au siège de son département, à Alger. Dans son allocution prononcée à cette occasion, Laâziz Faïd a affirmé que «ce projet de construction du centre de données, réalisé en six mois, s'inscrit dans le cadre de la numérisation du secteur des finances». «L'inauguration de ce centre intervient juste après l'adoption de la loi de finances 2024, qui contient de nombreuses mesures susceptibles de traduire dans la réalité le programme de numérisation...», a-t-il indiqué.



## [Faïd l'a déclaré à l'issue de l'adoption de la loi de finances 2024](#)

### [«Les augmentations versées dès janvier»](#)

Le budget 2024 «est le plus gros depuis l'indépendance de l'Algérie».

«Les nouvelles augmentations des salaires de la fonction publique seront versées directement avec l'entrée en vigueur de la loi de finances 2024, en janvier prochain», a déclaré, avant-hier, le ministre des Finances, Laâziz Faïd au Conseil de la Nation à l'issue du vote du texte de la loi de finances 2024.

Le ministre a indiqué que «les affectations destinées à la mise en oeuvre de la nouvelle loi de finances seront versées à compter du 1er janvier prochain, et par conséquent, le versement des salaires, compte tenu des augmentations décidées, aura lieu ce mois-ci.» Il n'a pas manqué, en outre, de rappeler les instructions et directives faites par le président de la République à l'adresse du gouvernement dans le sillage de l'élaboration du texte de la loi de finances.



## [Économie : les messages du Président](#)

Les appréciations de notre économie par les partenaires étrangers constituent un baromètre fiable. Les partenaires étrangers, qu'ils soient des investisseurs, commerciaux ou des institutions financières internationales, ont tendance à évaluer certains indicateurs-clés pour mesurer la santé économique d'un pays. Depuis une décennie, ils délivrent pratiquement la même remarque : l'économie algérienne n'a pas de vision. Il n'y avait pas ce cap, ce tableau de bord qui nous indique clairement où l'on est et ce que l'on veut pour naviguer avec assurance dans le paysage complexe des affaires.



## [Le marché automobile reprend](#)

## [Les assurances sont de la partie](#)

La Société nationale d'assurances (SAA) est partenaire de Fiat Algérie.

Le 11 décembre dernier, a été donné le coup de starter de l'usine Fiat Algérie, à Oran. L'évènement a vu la présence des deux assureurs partenaires de la marque du Groupe automobile Stellantis, à savoir la SAA et Alliance Assurances, dont les P-DG étaient personnellement présents à la cérémonie d'inauguration de cette importante unité de production, implantée dans la plaine de Tafraoui.



## [Dettes fiscales de plus de 4 ans](#)

## [Pas de pénalités en cas de paiement avant fin 2024](#)

Les personnes souhaitant bénéficier de cette mesure sont invitées à se rapprocher de la Recette des impôts à laquelle elles sont rattachées, afin d'introduire une demande suivant le modèle téléchargeable sur le site-web de la DGI, ou sur papier libre.

Les personnes physiques et morales ayant des dettes fiscales datant de plus de quatre ans sont dispensées du paiement des pénalités de recouvrement, dans le cas d'un paiement du montant du principal des dettes au plus tard le 31 décembre 2024, a indiqué la Direction générale des impôts (DGI) dans un communiqué. Cette mesure intervient en application de l'article 15 de la loi de finances rectificative pour 2023, souligne la DGI précisant que les dettes fiscales concernées sont celles dont la date de mise en recouvrement est intervenue avant le 01 janvier 2020.



## [Message rassurant du président aux investisseurs nationaux et étrangers](#)

### [«L'état est à vos côtés»](#)

Le Président a dissipé tout doute et levé les entraves potentielles à la nouvelle politique industrielle nationale

Dis précis», a-t-il averti avec un regard des plus froids...Le Président a poursuivi sa visite en exprimant au passage sa satisfaction quant à l'augmentation des taux d'intégrations, par



diverses entreprises. C'est le cas de Condor. Au niveau du stand de cette entreprise d'électronique et électroménager, il a salué les efforts déployés par les compétences algériennes pour augmenter le taux d'intégration dans l'industrie. C'est le même constat qu'il a fait en ce qui concerne l'industrie mécanique.



## [Il a encensé la gestion de son économie et de ses finances](#)

### [Le FMI salue les progrès de l'Algérie](#)

En 2024 l'économie sera caractérisée par une «croissance robuste» et une «inflation modérée».

Le Fonds monétaire international (FMI), vient d'annoncer son oracle. Il s'agit du rapport du chef de mission de cette institution financière d'envergure sur l'Algérie, Chris Geiregat. Dans ce sens, ce dernier a souligné que «les perspectives de l'économie algérienne, à court terme, sont globalement favorables, marquées par une croissance toujours élevée et une inflation plus modérée en 2024», a-t-il précisé.



## [Ministère des Finances : Inauguration d'un Data Center aux normes internationales](#)

Le « Data center » du secteur des Finances a été inauguré. Il regroupera, pour la première fois, les informations disponibles au niveau des différentes plateformes numériques relevant des différents services du ministère des Finances et des directions générales du secteur, notamment les impôts, les douanes et le Domaine.

Dans son propos, le ministre des Finances, Laaziz Faid, a affirmé : « L'inauguration de ce centre a coïncidé avec le vote du projet de loi de finances pour l'année 2024, qui prévoit de nombreuses mesures qui concrétiseront le programme du Président de la République et œuvreront à traduire le projet de numérisation de l'administration dans une réalité vivante, ainsi qu'améliorer les conditions économiques et sociales des citoyens et soutenir le développement et l'investissement ».



### **Finances : La COSOB lance officiellement le Crowdfunding**

En collaboration avec le ministère de l'Économie de la connaissance et des Start-up, la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) organisera une journée d'information qui portera sur le lancement officiel du financement participatif (Crowdfunding) en Algérie.

L'événement est prévu pour le samedi 23 décembre 2023, au Centre International des conférences CIC-Alger Abdelatif RAHAL, Club des Pins Alger, indique la Cosob dans un communiqué. Aussi, la Commission invite les start-up et les PME intéressées à participer à cet événement exceptionnel.



### **Pr. Guendouzi, économiste : « Le creusement de l'écart entre taux officiel et taux informel se poursuit »**

«La valeur du dinar continue d'évoluer autour de deux cours, celui déterminé par la Banque d'Algérie applicable essentiellement sur le commerce extérieur, et le cours informel auquel se réfère la plupart des algériens qui partent en voyage à l'étranger car ne pouvant accéder au cours officiel », affirme Pr. Brahim Guendouzi, économiste.

Le dollar cote officiellement à la vente, en date du 14 décembre 2023, aux guichets de banque, « 134,36 dinars, alors que l'euro fait 146, 31 dinars, soit une stabilisation du cours de la monnaie nationale par rapport aux deux devises ». L'amélioration des équilibres extérieurs de l'économie algérienne et l'excédent du compte courant de la balance des paiements, sur deux années consécutives, relève l'universitaire, «font en sorte que les cours officiels du dinar se soient stabilisés par rapport au dollar et à l'euro ».

### Réformes économiques en Algérie : Le FMI prévoit une croissance de 4.2%

Le chef de la mission du Fonds monétaire international (FMI), Chris Geiregat, est depuis une semaine en Algérie. Sa visite s'inscrit dans le cadre des consultations annuelles de l'instance de Bretton Woods.

### Office national des statistiques : Publication de la série des comptes économiques de 2001 à 2022

L'Office national des statistiques vient de publier la présentation de la série des comptes économiques en volume et en valeurs courantes allant de 2001 à 2022 en base 2001. L'économie algérienne, indique l'ONS, « a réalisé une croissance de 3,6% en 2022 contre 3,8% en 2021 ». Cette croissance « reste appréciable et est pour l'essentiel tirée par les activités du secteur agricole, l'industrie manufacturière, la production et distribution d'électricité, de gaz, et les hôtels-café-restaurants ».

### Finances : Inauguration d'un data center regroupant les données du secteur



Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a inauguré samedi à Alger, un centre de données, regroupant l'ensemble des informations et données disponibles au niveau des directions et organismes sous tutelle.

L'inauguration de cette nouvelle structure, installée au niveau du siège du ministère, s'est déroulée en présence du ministre de la Poste et des Télécommunications, Karim Bibi Triki, de la Haut-commissaire à la numérisation avec rang de ministre, Meriem Benmouloud, et du gouverneur de la Banque d'Algérie, Salah-Eddine Taleb, ainsi que de hauts cadres du ministère. Ce data center regroupera, pour la première fois, les données disponibles au niveau des différentes plateformes numériques relevant des différents services du ministère et des directions générales du secteur, notamment les impôts, les douanes et les domaines.



### **Finances : inauguration d'un data center regroupant les données du secteur**

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a inauguré samedi à Alger, un centre de données, regroupant l'ensemble des informations et données disponibles au niveau des directions et organismes sous tutelle.

L'inauguration de cette nouvelle structure, installée au niveau du siège du ministère, s'est déroulée en présence du ministre de la Poste et des Télécommunications, Karim Bibi Triki, de la Haut-commissaire à la numérisation avec rang de ministre, Meriem Benmouloud, et du gouverneur de la Banque d'Algérie, Salah-Eddine Taleb, ainsi que de hauts cadres du ministère.



### **Faïd : versement des nouvelles augmentations de salaires à compter de janvier prochain**

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a affirmé jeudi à Alger, que les nouvelles augmentations des salaires de la fonction publique seront versées directement avec l'entrée en vigueur de la loi de finances 2024, en janvier prochain.

Dans des déclarations à la presse au conseil de la nation, à l'issue d'une séance plénière consacrée au vote du texte de la loi de finances 2024, M. Faïd a indiqué que «les affectations destinées à la mise en œuvre de la nouvelle loi de finances seront versées à compter du 1er janvier prochain, et par conséquent, le versement des salaires, compte tenu des augmentations décidées, aura lieu ce mois-ci.»



### **Conseil de la nation: adoption du texte de loi de finances pour l'exercice 2024**

Les membres du Conseil de la nation ont adopté, jeudi à l'unanimité, le texte de loi de finances pour l'exercice 2024, qui prévoit des dépenses de plus de 15.275 milliards DA, dont 18% destinées à l'investissement public.

Le texte a été adopté lors d'une plénière présidée par M. Salah Goudjil, président de la chambre haute du Parlement, du ministre des Finances, Laaziz Faïd et de la ministre des Relations avec le Parlement, Bisma Azouar.



### **DGI : dispense des pénalités fiscales pour les dettes de plus de quatre ans avant le 31 décembre 2024**

La Direction générale des impôts (DGI) a récemment dévoilé une mesure significative en vertu de l'article 15 de la loi de finances rectificative pour 2023. Selon cette annonce, les personnes physiques et morales faisant face à des dettes fiscales datant de plus de quatre ans bénéficieront d'une exemption des pénalités de recouvrement, sous réserve du règlement du montant principal des dettes avant le 31 décembre 2024. Cette disposition concerne les dettes dont la mise en recouvrement remonte avant le 1er janvier 2020.



### **Finances : inauguration d'un data center regroupant les données du secteur**

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a inauguré samedi à Alger, un data center, regroupant l'ensemble des informations et données disponibles au niveau des directions et organismes sous tutelle.

L'inauguration de cette nouvelle structure, installée au niveau du siège du ministère, s'est déroulée en présence du ministre de la Poste et des Télécommunications, Karim Bibi Triki, de la Haut-commissaire à la numérisation avec rang de ministre, Meriem Benmouloud, et du gouverneur de la Banque d'Algérie, Salah-Eddine Taleb, ainsi que de hauts cadres du ministère, selon l'agence APS.



### [Dettes fiscales de plus de 4 ans : pas de pénalités en cas du paiement avant fin 2024 \(DGI\)](#)

Les personnes physiques et morales ayant des dettes fiscales datant de plus de quatre ans sont dispensées du paiement des pénalités de recouvrement, dans le cas d'un paiement du montant du principal des dettes au plus tard le 31 décembre 2024, a indiqué la Direction générale des impôts (DGI) dans un communiqué.



### [Dettes fiscales de plus de 4 ans : Pas de pénalités en cas du paiement avant fin 2024](#)

Les personnes physiques et morales ayant des dettes fiscales datant de plus de quatre ans sont dispensées du paiement des pénalités de recouvrement, dans le cas d'un paiement du montant du principal des dettes au plus tard le 31 décembre 2024, a indiqué la Direction générale des impôts (DGI) dans un communiqué.



### [Inauguration du Data Center du ministère des finances : Une avancée majeure pour la numérisation du secteur](#)

Le nouveau « Data center » du secteur des Finances a été officiellement inauguré, marquant une étape cruciale en regroupant les données des divers services ministériels, tels que les impôts, les douanes et le Domaine. Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a souligné que cette initiative s'aligne sur le programme présidentiel de numérisation de l'administration, visant à améliorer les conditions économiques et sociales.

## وزير المالية: ميزانية 2024 هي الأضخم في تاريخ الجزائر

كشف وزير المالية لعزیز فايد، يوم الخميس، أن ميزانية 2024 هي الأضخم في تاريخ الجزائر. جاء ذلك في تصريح لوزير المالية عقب المصادقة على نص القانون المتضمن قانون المالية لسنة 2024 من قبل أعضاء مجلس الأمة.

## وزير المالية يعرض تسوية ميزانية 2021 بالبرلمان الإثنين المقبل

### مجلس المحاسبة يوصى بالشروع في تطبيق سياسة الدعم الموجه

يشرع المجلس الشعبي الوطني بداية من الإثنين 18 ديسمبر، في مناقشة مشروع قانون تسوية الميزانية لسنة 2021، بحضور وزير المالية لعزیز فايد، حيث رفع مجلس المحاسبة في تقريره التقبيمي جملة من التوصيات للجهاز التنفيذي، منها ضرورة الشروع في إعداد خطة الدعم الاجتماعي الموجه وكذا جعل الامتيازات الضريبية حصرية لرجال الأعمال الخالقين لمناصب الشغل والمحققين للقيمة المضافة.

## تدشين مركز معطيات وبيانات وزارة المالية

أشرف وزير المالية، لعزیز فايد، اليوم السبت بالجزائر، على تدشين مركز معطيات يضم مجموع المعلومات والمعطيات المتوفرة على مستوى المديریات والمنظمات تحت وصاية الوزارة.

وجرى تدشين هذا الهيكل الجديد المنصب على مستوى مقر الوزارة، بحضور وزير البريد والاتصالات السلكية واللاسلكية، كريم ببيبي تريكي و المحافظة السامية للرقمنة برتبة وزير، مريم بن مولود، و محافظ بنك الجزائر، صلاح الدين طالب، الى جانب إطارات سامية بالوزارة.



## المصادقة على قانون المالية لـ 2024

صادق أعضاء مجلس الأمة، على مشروع قانون المالية لسنة 2024 في جلسة عامة صباح اليوم.

أعلن رئيس مجلس الأمة، صالح قوجيل، عن المصادقة على قانون المالية، صباح اليوم الخميس، بتصويت بـ 137 عضو بـ "نعم".

وعقد مجلس الأمة، جلسة علنية مخصصة لعرض ومناقشة نص قانون المالية لسنة 2024، يوم 11 ديسمبر 2023.



## فايد ي دشّن مركز البيانات لوزارة المالية

### تعزيز أمن المعلومات وتحقيق الشفافية في عمل الحكومة

دشّن وزير المالية لعزیز فايد أمس، بالعاصمة، مركز بيانات وزارة المالية الذي أنجز في مدة قياسية لا تتجاوز الستة أشهر، في إطار تجسيد برنامج رقمنة القطاع الذي يتضمن كذلك المخطط الاستراتيجي للأنظمة المعلوماتية الخاصة بوزارة المالية للفترة 2024-2028.

أكد ممثل الحكومة، أهمية هذا المركز الذي تم تدشينه في سياق التحوّل الرقمي الذي يتطلب توفير بنى تحتية مناسبة لإدارة البيانات بشكل آمن وفعال، معتبرا استخدام التقنيات الحديثة في تخزين المعلومات ومعالجة البيانات "أحد الأساسات الرئيسية لتحقيق الكفاءة والشفافية في عمل الحكومة".



## قانون المالية لسنة 2024 يحافظ على القدرة الشرائية للمواطن.. فايد:

### صب الزيادات الجديدة في الأجور جانفي القادم

دعم المكتسبات الاجتماعية المحققة لتكريس الطابع الاجتماعي للدولة

أكد وزير المالية لعزیز فايد، أن صب الزيادات الجديدة في أجور الموظفين العمومي، سيتم مباشرة مع دخول قانون المالية لسنة 2024 في جانفي المقبل.





## تدشين مركز البيانات لوزارة المالية

أشرف وزير المالية، لعزیز فايد، اليوم السبت، على مراسم تدشين مركز البيانات لوزارة المالية وخلال كلمة له خلال اشرافه على تدشين مركز البيانات لوزارة المالية، أكد فايد أن هذا المركز الجديد. يعد نتاجا للجهود المحلية المشتركة والتعاون المثمر بين الفرق الفنية والإدارية. ويشكل ركيزة استراتيجية لأنظمة المعلومات الرامية الى تحسين أداء الوزارة وتجسيد القرارات السريعة والدقيقة مضيفا أنه بواسطة هذا المركز يكون بإمكاننا تعزيز الأمن وحماية البيانات الحساسة وتحسين جودة الخدمات المقدمة للمواطنين والشركاء الإقتصاديين.



## بلاغ هام لأصحاب الديون لدى الضرائب

أصدرت المديرية العامة للضرائب بيانا هاما للأشخاص الطبيعيين والمعنويين العالقة ديونهم منذ 4 سنوات. وجهت ذات المديرية عبر حسابها الرسمي على الفيسبوك بلاغا هاما للأشخاص الطبيعيين والمعنويين الذين تقع على عاتقهم ديون جبائية تتعدى تاريخ استحقاقها أربع سنوات. وجاء في ذات البيان أن أحكام المادة 15 من قانون المالية التصحيحي لسنة 2023، نصت على الإعفاء من دفع غرامات التحصيل المتعلقة بهذه الديون في حالة ما إذا تم تسديد المبلغ الأصلي الإجمالي للديون دفعة واحدة أو بالتقسيط في أجل أقصاه 31 ديسمبر 2024.



## هذا موعد صب الزيادات في الأجور

كشف وزير المالية، لعزیز فايد، اليوم الخميس، عن الشروع في وضع الإعتمادات اللازمة لتطبيق كل ما جاء في قانون المالية لسنة 2024، ابتداء من 1 جانفي 2024. وأوضح الوزير، في ندوة صحفية على هامش مصادقة أعضاء مجلس الأمة على مشروع قانون المالية لسنة 2024، أنه سيتم الأخذ بعين الاعتبار الزيادات في الأجور، وإدراجها مع الرواتب، ابتداء من 1 جانفي 2024.

## أعضاء مجلس الأمة يصادقون على قانون المالية لسنة 2024

صادق أعضاء مجلس الأمة، اليوم الخميس، على مشروع قانون المالية لسنة 2024. ويرمي هذا المشروع إلى تقليص العجز العمومي وتنويع مصادر تمويله، وتعزيز ديناميكية التنمية الاجتماعية والاقتصادية. من خلال الحفاظ على القدرة الشرائية والإنصاف الاجتماعي وتعزيز قاعدة البنية التحتية وإنجاز مختلف المشاريع الجاري تنفيذها حالياً.



## 4 أسباب وراء ارتفاع "الدوفيز" بالسوق السوداء.. عضو لجنة المالية

### مكاتب الصرف خلال 2024.. والهامش لن يتجاوز الـ3 بالمائة

توقع عضو لجنة المالية والميزانية بالمجلس الشعبي الوطني، كمال بلخضر، أن لا يتجاوز هامش ربح مكاتب الصرف المنتظر فتحها رسمياً خلال سنة 2024، 3 بالمائة، وفقاً للمعطيات التي سبق وأن تلقاها النواب من وزير المالية ومسؤولي البنوك في لقاءات سابقة، مشدداً على أن الملف اليوم على طاولة بنك الجزائر، وفقاً لرد الوزير مؤخراً على تساؤلات النواب بهذا الخصوص.



## جراء قرب موعد إغلاق السنة المالية 2023

### الولاية يتولون مهمة تسطير البرامج التنموية غير الممركزة

كلفت المديرية العامة للميزانية لدى وزارة المالية، بصفة استثنائية، ولاية الجمهورية بإعداد وثيقة برمجة الاعتمادات المتعلقة بالنشاط غير الممركز لتنمية الولاية المتعلقة بالبرامج التكميلية للسنة المالية 2023، وذلك من خلال تعليمية صادرة بتاريخ 14 ديسمبر الجاري، موجهة إلى مسؤولي البرامج والوظيفة العمومية للوزارات والمؤسسات العمومية، تحوز "الشروق" نسخة منها.



## بلاغ هام من مديرية الضرائب لهذه الفئة

أعلنت المديرية العامة للضرائب أن أحكام المادة 15 من قانون المالية التصحيحي لسنة 2023، نصت على الإعفاء من دفع غرامات التحصيل في حالة ما إذا تم تسديد المبلغ الأصلي الإجمالي للمدين، دفعة واحدة أو بالتقسيط في أجل أقصاه 31 ديسمبر 2024.

وقالت المديرية في بيان لها، الجمعة، نشرته على موقعها الرسمي أن المعنيين بذلك هم جميع الأشخاص الطبيعيين والمعنويين الذين تقع على عاتقهم ديون جبائية تعدى تاريخ استحقاقها أربع (04) سنوات.



## صيرفة إسلامية.. "كتاب-بنك" يفتتح 10 شبابيك جديدة

أعلن الصندوق الوطني للتوفير والاحتياط (كتاب-بنك) عن فتح 10 شبابيك مخصصة لنشاط الصيرفة الإسلامية موزعة عبر عدة ولايات.

ووأفاد بيان للبنك أنه تم فتح الشبابيك الجديدة على مستوى ولايات وهران (وكالة عين الترك) و النعامة وسيدي بلعباس و عنابة (وكالة عزابة) والجزائر العاصمة (وكالة حماني) وميلة (وكالة غرارم) وبجاية (وكالة تيشي) و المدية (وكالة البرواقية) و غليزان (واد رهيو) والشلف (وكالة بوقادير).



## مالية: تدشين مركز معطيات يضم بيانات القطاع

اشرف وزير المالية، لعزیز فايد، اليوم السبت بالجزائر، على تدشين مركز معطيات يضم مجموع المعلومات والمعطيات المتوفرة على مستوى المديریات و المنظمات تحت وصاية الوزارة.

و جرى تدشين هذا الهيكل الجديد المنصب على مستوى مقر الوزارة، بحضور وزير البريد و الاتصالات السلكية و اللاسلكية، كريم ببيبي تريكي و المحافظة السامية للرقمنة برتبة وزير، مريم بن مولود، و محافظ بنك الجزائر، صلاح الدين طالب، الى جانب إطارات سامية بالوزارة.



## مالية: تدشين مركز معطيات يضم بيانات القطاع



أشرف وزير المالية، لعزیز فايد، اليوم السبت بالجزائر، على تدشين مركز معطيات يضم مجموع المعلومات والمعطيات المتوفرة على مستوى المديریات و المنظمات تحت وصاية الوزارة.

وجرى تدشين هذا الهيكل الجديد المنصب على مستوى مقر الوزارة، بحضور وزير البريد و الاتصالات السلكية و اللاسلكية، كريم ببيي تريكي و المحافظة السامية للرقمنة برتبة وزير، مريم بن مولود، و محافظ بنك الجزائر، صلاح الدين طالب، الى جانب إطارات سامية بالوزارة.

## SITUATION ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES EN ALGÉRIE

# Les recommandations de la mission du FMI

● Le chef de la mission du FMI, Chris Geirega, dit prévoir que le taux de croissance en 2023 devrait atteindre 4,2% grâce «à une croissance robuste dans les secteurs des hydrocarbures, de l'industrie, de la construction et des services».

**A** l'issue de sa visite en Algérie, qui s'est étalée du 3 au 14 décembre, la mission du Fonds monétaire international (FMI) a établi un certain nombre de remarques sur la situation économique du pays et les perspectives pour l'année 2024. Ainsi, ces remarques, qui vont servir de base pour l'évaluation globale de l'économie algérienne par le FMI, font état de «perspectives favorables». Les perspectives économiques à moyen terme, poursuit le communiqué de la mission, «sont tributaires des réformes visant à diversifier l'économie, et assurer une croissance inclusive, tirée par le secteur privé, ainsi que la création d'emplois».

Une inflation demeurant élevée, combinée à la volatilité des prix des hydrocarbures ainsi que les changements climatiques constitueraient «des risques majeurs», selon les conclusions de ladite mission. Cette dernière suggère un «rééquilibrage budgétaire graduel permettant de préserver la solidité des finances publiques. Une flexibilité accrue du taux de change

permettrait également à l'économie d'absorber les chocs externes. Et un resserrement de la politique monétaire aiderait à contenir l'inflation».

Le chef de la mission du FMI, Chris Geirega, dit prévoir que le taux de croissance en 2023 devrait atteindre 4,2% grâce «à une croissance robuste dans les secteurs des hydrocarbures, de l'industrie, de la construction et des services». La croissance devrait garder en 2024 le même niveau de robustesse, avec un taux d'inflation modéré. «Le solde des transactions courantes de la balance des paiements devrait enregistrer un léger excédent du fait de la baisse supplémentaire des prix des hydrocarbures et d'une hausse modérée des importations», note M. Geirega, en prévoyant tout de même un creusement du déficit budgétaire en 2024, qui serait induit par les dépenses salariales, des transferts budgétaires et des dépenses d'investissement public. Cette situation déficitaire «éroderait la marge de manœuvre budgétaire, provoquant un resserrement

des contraintes de financement et une hausse de la dette publique», précise la même déclaration.

En guise de solutions, la mission du FMI estime que des réformes s'imposent pour faire face à tous les risques, notamment en augmentant le niveau de l'investissement privé, en améliorant le climat général des affaires, en permettant un grand développement des marchés financiers domestiques et en cherchant de nouvelles opportunités pour les exportations hors hydrocarbures, «dans la continuité de l'action menée par les autorités».

Dans ses recommandations, la même mission soutient un «rééquilibrage budgétaire graduel pour limiter l'augmentation attendue des besoins de financement de la dette publique à moyen terme».

Une approche court-termiste ne serait pas indiquée en pareille situation, suggère la mission. «L'élaboration de plans de financement à moyen terme aiderait à diversifier les sources de financement (telles que les produits d'épargne à long terme) et à réduire ainsi la

dépendance à l'égard du secteur bancaire domestique.» Une utilisation plus active du taux directeur par la Banque centrale aiderait à mieux contenir l'inflation.

Tout en saluant l'adoption de la nouvelle loi monétaire et bancaire visant la stimulation de l'inclusion financière, la mission estime que le renforcement de la transmission de la politique monétaire requiert une gestion proactive de la liquidité, une amélioration des outils d'analyse et de prévision (y compris une mise à jour du panier de l'indice des prix à la consommation) et un approfondissement du marché monétaire et du marché de la dette publique. Tout en sériant les initiatives gouvernementales en faveur de l'amélioration du climat de l'investissement, de la numérisation, de l'implantation de banques algériennes à l'étranger, la mission du FMI dit encourager «les autorités à poursuivre la voie des réformes en éliminant les barrières administratives et en améliorant la flexibilité des marchés des produits et de l'emploi».

**Nadjia Bouaricha**

# Le FMI incite à «répondre aux risques inflationnistes»

«Dans la mesure où il y a toujours un risque que l'inflation persiste, un resserrement graduel de la politique monétaire contribuerait à la contenir», a affirmé jeudi dernier le FMI.

Le Fonds monétaire international (FMI) ne demande rien de moins à la Banque d'Algérie que de recourir à «une utilisation plus active du taux directeur» comme preuve de sa détermination à «répondre aux risques inflationnistes». Dans un communiqué rendu public le 14 décembre sur leur site web, les services du FMI, qui achèvent leur mission de consultations au titre de l'article IV en Algérie, notent que «dans la mesure où il y a toujours un risque que l'inflation persiste, un resserrement graduel de la politique monétaire contribuerait à la contenir, et ce, en utilisant les différents instruments à la disposition de la Banque centrale, y compris une utilisation plus active du taux directeur qui signifierait la détermination de la Banque centrale à répondre aux risques inflationnistes». Autrement dit, le FMI demande ainsi à la Banque centrale de relever son taux directeur afin de mieux lutter contre l'inflation. L'autorité monétaire qui, visiblement, a préféré écarter cette option ces derniers temps, sera-t-elle amenée à revoir sa copie ? Rien n'est moins sûr. Il n'y a aucun signe pour l'instant qui laisse croire que la BA serait sur le point de souscrire à cette démarche alors que le gouvernement semble, pour sa part, être optimiste en la matière. La dernière déclaration de l'ex-Premier ministre sur le sujet, en affirmant en octobre dernier, à l'occasion de la Déclaration de politique générale du gouvernement, que l'inflation «devrait reculer à 7,5% pour l'ensemble de l'année 2023» après qu'il ait précisé que ce taux d'inflation s'est établi 9,5%, au cours des sept premiers mois de 2023, principalement tirée par les produits alimentaires (+13,2%). Le nouveau Premier ministre, Nadir Larbaoui, qui garde pour l'instant le mystère

entier sur les actions prioritaires à mener sur le terrain de l'économie, hormis peut-être l'urgence du front social, le pouvoir d'achat en l'occurrence, va-t-il être sensible à l'argument du FMI ? Il s'agit autant de questions qui restent posées alors qu'Aimene Benabderrahmane avait souligné en octobre dernier, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'inflation, que «la Banque d'Algérie a pris une série de mesures, dont le taux de change nominal». Selon lui, «le taux de change réel nominal augmenté de 8,1% sur une base annuelle en juillet 2023 a contribué à la réduction de l'inflation importée». Il a précisé à ce propos que cette hausse de la valeur du dinar a été réalisée à la faveur de la bonne performance des principaux indicateurs économiques en Algérie notamment le solde positif continuuel de la balance des paiements. Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, avait affirmé alors que les mesures prises par les autorités publiques, notamment en assurant l'abondance des matières premières, la régulation et la subvention des prix contribueront à réduire le taux d'inflation en baisse continue depuis plusieurs mois. Le gouvernement avait décidé également la réduction des droits douaniers en les ramenant de 30 à 5% sur l'importation des viandes bovine et ovine fraîches, réfrigérées et emballées sous vide, ainsi que le bétail vivant importé. De même qu'il a été décidé «la surveillance des prix et la lutte contre la spéculation sur les prix des matières premières, ce qui devrait réduire l'inflation au cours des mois restants de l'année en cours». Mais force est d'admettre que l'inflation en Algérie reste toujours importante. Après des années d'inflation relativement modérée, l'indice des prix à la consommation a

augmenté de 7,2% en 2021, puis 9,3% en 2022. Au cours des 8 premiers mois de l'année 2023, l'inflation s'est accélérée à 9,7%, celle des produits agricoles frais étant considérablement plus élevée (24,1%), probablement en partie à cause de l'effet de la faible pluviométrie sur la production agricole, avec un impact disproportionné sur les ménages à faible revenu. Tel est le constat de la Banque mondiale dans son dernier rapport de suivi de la situation économique en Algérie rendu public le 26 octobre.

## FACTEURS NATIONAUX

Il apparaît ainsi que la donne n'a pas vraiment changé depuis l'apparition de ce phénomène à l'échelle mondiale, dans le sillage de la crise de la pandémie. Les produits agricoles frais restent donc le facteur majeur dans le maintien du niveau élevé de l'inflation en Algérie. Cependant, ce rapport de la BM fait observer que «les facteurs nationaux jouent maintenant un rôle plus important dans la dynamique de l'inflation». Par ailleurs, la Banque mondiale n'a pas manqué de décortiquer la politique monétaire de l'Algérie dans sa stratégie de lutte contre l'inflation, notamment l'inflation importée. «Après quatorze années consécutives de dépréciation du taux de change, le dinar s'est apprécié de 6,2% par rapport au dollar américain et de 4,0% par rapport à l'euro au S2-2022, la Banque d'Algérie cherchant à ralentir l'inflation importée», a-t-elle affirmé. Dans le même temps, elle a pris le soin de mettre le curseur –faut-il se demander pourquoi ? – sur la politique monétaire de l'Algérie. «La politique monétaire est restée inchangée depuis l'augmentation du taux de réserves obligatoires

en avril 2023, mais la croissance de la masse monétaire a ralenti au T2-2023. En avril 2023, la Banque d'Algérie a rehaussé le taux de réserves obligatoires de 2 à 3%, revenant ainsi au niveau pré-pandémique, afin de réduire les pressions inflationnistes. Entre temps, la croissance de la masse monétaire a ralenti, la croissance des dépôts bancaires passant de 19,6% en g.a. au T1-2023 à 10,4% au T2-2023, en raison de la baisse des dépôts d'hydrocarbures et de l'augmentation du taux de réserves obligatoires. La croissance du crédit au secteur privé est restée modérée, tandis que la croissance du crédit aux entreprises publiques s'est légèrement accélérée», a-t-elle souligné. D'où la question : la BA doit-elle aller plus loin ? Dans ce même communiqué cité plus haut, le FMI se félicite de «l'adoption de la nouvelle loi monétaire et bancaire qui vise à stimuler l'innovation et l'inclusion financières (comme que la création des institutions bancaires numériques ou islamiques), à moderniser les outils à la disposition de la Banque centrale en matière de supervision financière et de gestion des crises, et à réformer l'organisation de la Banque centrale et les opérations de politique monétaire». Selon lui, «le renforcement de la transmission de la politique monétaire requiert une gestion proactive de la liquidité, une amélioration des outils d'analyse et de prévision (y compris une mise à jour du panier de l'indice des prix à la consommation) et un approfondissement du marché monétaire et du marché de la dette publique. Une flexibilité accrue du taux de change contribuerait à absorber les chocs et renforcerait l'efficacité de la politique monétaire». Bref, tout un programme. Un tout autre programme...

Ali Benyahia

**Salaires**

## **Les nouvelles augmentations versées à compter de janvier**

**El-Houari Dilmi**

**D**ans des déclarations à la presse au Conseil de la nation, à l'issue d'une séance plénière consacrée au vote du texte de la loi de finances 2024, Faïd a indiqué que «les affectations destinées à la mise en œuvre de la nouvelle loi de finances seront versées à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, et par conséquent, le versement des salaires, compte tenu des augmentations décidées, aura lieu ce mois-ci», a-t-il déclaré. «L'élaboration de la loi de finances 2024 intervient dans le cadre de la concrétisation des instructions et des directives du président de la République, Abdelmajid Tebboune, à travers lesquelles il a appelé le gouvernement à intégrer l'ensemble des décisions prises lors des réunions ministérielles précédentes, qu'il s'agisse de l'aspect social et économique ou de la préservation de la souveraineté de l'Etat sans recourir à l'endettement extérieur», a-t-il ajouté. Cette loi vise notamment à «préserver le pouvoir d'achat

**Bonne nouvelle pour quelque 2,8 millions de fonctionnaires et agents publics. «Les nouvelles augmentations des salaires de la fonction publique seront versées directement avec l'entrée en vigueur de la loi de finances 2024, en janvier prochain», a affirmé, jeudi, le ministre des Finances, Laaziz Faïd.**

des citoyens face à la hausse des prix dans les marchés mondiaux, en tenant compte des équilibres financiers et en incluant les augmentations des salaires décidées par le président de la République», a encore indiqué le premier argentier du pays, qui a souligné que «le soutien aux acquis sociaux obtenus au cours des quatre dernières années, consacre le caractère social de l'Etat comme axe fondamental dans les politiques générales, et ce, conformément aux références nationales de Novembre».

Cette loi prévoit plusieurs me-

sures visant à «poursuivre la réforme en matière de finances publiques, à renforcer la base des infrastructures et à consolider la dynamique du développement socioéconomique, notamment à travers l'intervention de l'Etat dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la sécurité sociale et de l'habitat, notamment au profit des catégories sociales les plus vulnérables». Cette loi prend également en charge, en outre, l'incidence financière induite par des dispositions relatives à la garantie de la sécurité alimentaire, la promotion de l'investissement, le lancement

des projets structurants d'envergure et la poursuite de la réalisation des différents projets en cours, à l'instar de la numérisation des procédures et des services et sa généralisation à tous les secteurs, a expliqué le ministre. Après avoir rappelé que le budget 2024 «est le plus gros dans l'histoire de l'Algérie», Faïd a fait savoir que la nouvelle loi de finances est la deuxième à être élaborée et débattue selon les règles et principes énoncés dans la loi organique n° 18-15 relative aux lois de finances, ajoutant que «ce texte est intervenu dans un contexte marqué par la poursuite des efforts consentis par tous les secteurs pour mettre en œuvre une nouvelle approche administrative basée sur le principe de la performance et de l'efficacité en vue de rationaliser les dépenses publiques». Pour rappel, 578 milliards DA ont été alloués, dans le cadre du texte de loi de finances 2024, à la révision de la grille indiciaire des salaires au profit de 2,86 millions de fonctionnaires et agents publics.

## Conseil de la nation

### Le texte de loi de finances 2024 adopté

Les membres du Conseil de la Nation ont adopté, jeudi à l'unanimité, le texte de loi de finances pour l'exercice 2024, qui prévoit des dépenses de plus de 15.275 milliards DA, dont 18% destinées à l'investissement public.

Le texte a été adopté lors d'une plénière présidée par M. Salah Goudjil, président de la chambre haute du Parlement, du ministre des Finances, Laaziz Faïd et de la ministre des Relations avec le Parlement, Besma Azouar.

Le texte de loi vient en conséquence du principe de préservation de la justice sociale à travers l'intervention de l'Etat dans les domaines de la santé, l'éducation, la sécurité sociale et de l'habitat, notamment au profit des catégories sociales les plus vulnérables.

Le texte de loi de finances 2024 vise également à prendre en charge l'impact financier induit par les mesures visant à garantir la sécurité alimentaire et l'alimentation en eau potable pour faire face à la problématique de la pénurie d'eau, à promouvoir l'investissement, relancer les grands projets structurants, et poursuivre la réa-

lisation des différents projets. Le texte de la loi de finances prévoit des recettes de 9 105,3 milliards de DA en 2024, dont 3 512,3 milliards de DA de recettes pour la fiscalité pétrolière, et des dépenses d'une valeur de 15 292,74 milliards de DA comme autorisation d'engagement et 15 275,28 milliards de DA comme crédits de paiement.

Les dépenses prévues dans le texte de loi englobent notamment les dépenses de personnel avec 5.155,67 milliards de DA, dépenses de gestion des services 632,87 milliards de DA, outre les dépenses d'investissement estimées à 2 894,58 milliards de DA comme autorisation d'engagement et 2.809,36 milliards de DA de crédits de paiement.

Dans son rapport complémentaire, la Commission des affaires économiques et financières du Conseil de la nation a salué les dispositions et mesures contenues dans le texte de loi de finances pour 2024, soulignant qu'elles «visent à concrétiser les différentes décisions prises par les hautes autorités du pays, sous la direc-

tion du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, en matière d'organisation des priorités des dépenses publiques et de la consolidation du caractère social de l'Etat, à travers la préservation des acquis sociaux réalisés au cours des quatre dernières années, et leur renforcement par des mesures sans précédent, notamment en ce qui concerne le pouvoir d'achat des citoyens, désormais au centre des politiques publiques».

Dans son rapport présenté par le rapporteur, Mouloud Mbarek Felouti, la commission a tenu à soumettre certaines recommandations, dont «la nécessité de poursuivre l'effort de développement dans les wilayas du sud nouvellement créées», «la prise en charge des déficits enregistrés dans les secteurs des travaux publics, de la santé et des transports», «la levée du gel sur le recrutement dans le secteur de la fonction publique», «la poursuite des efforts pour la régulation du marché et la garantie de son approvisionnement en produits de base», le parachèvement des réformes financières et

bancaires, l'élargissement de l'assiette fiscale et la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales».

La commission a également appelé à «la régulation des mécanismes de contrôle des dépenses de l'argent public», à «l'accélération du rythme de réforme du système national des transferts sociaux en veillant à assurer davantage d'équité», et à «l'accélération de la numérisation et la levée des entraves bureaucratiques».

A l'issue du vote, le ministre des Finances s'est félicité du niveau «fructueux» des débats autour du texte de loi, focalisés essentiellement sur les questions de développement et l'état de certains grands projets.

A cette occasion, M. Faïd a affirmé que «le Gouvernement voue tout l'intérêt nécessaire à l'examen des observations exprimées par les membres du Conseil et leur prise en charge».

Avant la séance de vote de ladite loi, la qualité d'un nouveau membre du Conseil de la nation a été validée. Il s'agit de Bassam Abdou Belhadj, désigné membre du tiers présidentiel.



## Adoption du texte de loi de finances pour l'exercice 2024

**L**es membres du Conseil de la nation ont adopté, jeudi dernier à l'unanimité, le texte de loi de finances pour l'exercice 2024, qui prévoit des dépenses de plus de 15.275 milliards de dinars, dont 18% destinées à l'investissement public.

Le texte de loi vient en consécration du principe de préservation de la justice sociale à travers l'intervention de l'Etat dans les domaines de la santé, l'éducation, la sécurité sociale et de l'habitat, notamment au profit des catégories sociales les plus vulnérables. Le texte de loi de finances 2024 vise également à prendre en charge l'impact financier induit par les mesures visant à garantir la sécurité alimentaire et l'alimentation en eau potable pour faire face à la problématique de la pénurie d'eau, à promouvoir l'investissement, relancer les grands projets structurants et poursuivre la réalisation des différents projets. Le texte de la loi de finances prévoit des recettes de 9.105,3 milliards de dinars en 2024, dont 3.512,3 milliards de recettes pour la fiscalité pétrolière et des dépenses d'une valeur de 15.292,74 milliards comme autorisation d'engagement et 15.275,28 milliards comme crédits de paiement. Les dépenses prévues dans le texte de loi englobent notamment les dépenses de person-



nel avec 5.155,67 milliards de dinars, dépenses de gestion des services 632,87 milliards, outre les dépenses d'investissement estimées à 2.894,58 milliards comme autorisation d'engagement et 2.809,36 milliards de crédits de paiement.

### AUGMENTATION DES SALAIRES À COMPTER DE JANVIER

Par ailleurs, le ministre des Finances, Laâziz Faïd, a affirmé que les nouvelles augmentations des salaires de la Fonction

publique seront versées directement avec l'entrée en vigueur de la loi de finances 2024, en janvier prochain. Dans des déclarations à la presse au Conseil de la nation à l'issue d'une séance plénière consacrée au vote du texte de la loi de finances 2024, Faïd a indiqué que «les affectations destinées à la mise en œuvre de la nouvelle loi de finances seront versées à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain et par conséquent, le versement des salaires, compte tenu des augmentations décidées, aura lieu ce mois-ci». «L'élaboration de la loi de finances 2024 intervient dans le cadre de la concrétisation des instructions et des directives du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, à travers lesquelles il a appelé le gouvernement à intégrer l'ensemble des décisions prises lors des réunions ministérielles précédentes, qu'il s'agisse de l'aspect social et économique ou de la préservation de la souveraineté de l'Etat sans recourir à l'endettement extérieur», a-t-il ajouté. Cette loi vise notamment à «préserver le pouvoir d'achat des citoyens face à la hausse des prix dans les marchés mondiaux, en tenant compte des équilibres financiers et en incluant les augmentations des salaires décidées par le président de la République», a ajouté Faïd qui a souligné que «le soutien aux

acquis sociaux obtenus au cours des quatre dernières années consacre le caractère social de l'Etat comme axe fondamental dans les politiques générales, et ce, conformément aux références nationales de Novembre». Cette loi prévoit plusieurs mesures visant à poursuivre la réforme en matière de finances publiques, à renforcer la base des infrastructures et à consolider la dynamique du développement socio-économique, notamment à travers l'intervention de l'Etat dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la sécurité sociale et de l'habitat, notamment au profit des catégories sociales les plus vulnérables». Après avoir rappelé que le budget 2024 «est le plus gros dans l'histoire de l'Algérie», Faïd a fait savoir que la nouvelle loi de finances est intervenue dans un contexte marqué par la poursuite des efforts consentis par tous les secteurs pour mettre en œuvre une nouvelle approche administrative basée sur le principe de la performance et de l'efficacité, en vue de rationaliser les dépenses publiques».

Pour rappel, 578 milliards de dinars ont été alloués dans le cadre du texte de loi de finances 2024 à la révision de la grille indiciaire des salaires au profit de 2,86 millions de fonctionnaires et agents publics.

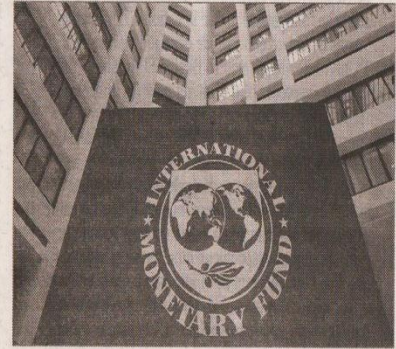
## FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

### Les perspectives de l'économie algérienne jugées globalement favorables

Les perspectives de l'économie algérienne, à court terme, sont «globalement favorables», marquées par une croissance toujours robuste et une inflation plus modérée en 2024, a indiqué, mardi dernier à Alger, le chef de la mission du Fonds monétaire international (FMI) en Algérie, Chris Geiregat. Il s'exprimait lors d'une conférence de presse tenue à l'issue des consultations annuelles menées, depuis le 3 décembre dernier, par cette institution financière internationale en Algérie, au titre de l'article 4 des statuts du Fonds. A cet effet, Geiregat a affirmé que pour 2023, «le solde des transactions courantes de la balance des paiements devrait enregistrer un excédent pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, en dépit de la baisse des prix des hydrocarbures», tandis que les réserves internationales sont à un niveau «confortable», équivalent à 14 mois d'importations à fin octobre. C'est pourquoi les perspectives, à court terme, sont «globalement favorables», a-t-il assuré, ajoutant que «la croissance devrait rester robuste en 2024 et l'inflation devrait se modérer». Les perspectives économiques du pays pourraient également «s'améliorer grâce à la poursuite des réformes visant à diversifier l'économie (et réduire sa dépendance aux hydrocarbures), à établir une croissance plus forte et soutenable et à stimuler la création d'emplois», juge-t-il. Ces réformes nécessiteraient «une mise en œuvre continue du plan d'action du gouverne-

ment, une hausse de l'investissement privé, une amélioration du climat général des affaires, un plus grand développement des marchés financiers domestiques et la recherche de nouvelles opportunités pour les exportations hors hydrocarbures, dans la continuité de l'action menée par les autorités», souligne Geiregat. Le responsable du FMI a, par ailleurs, indiqué que «la mission salue les progrès continus enregistrés en matière de réforme des finances publiques, tels que l'introduction du budget programme et la mise en place de contrats de performance pour les gestionnaires qui devraient améliorer la transparence et la redevabilité en matière d'exécution budgétaire».

La mission, ajoute-t-il, se félicite aussi de «l'adoption de la nouvelle loi monétaire et bancaire qui vise à stimuler l'innovation et l'inclusion financières (comme la création des institutions bancaires numériques ou islamiques), à moderniser les outils à la disposition de la Banque centrale en matière de supervision financière et de gestion des crises, et à réformer l'organisation de la Banque centrale et les opérations de politique monétaire». Geiregat a également rappelé que «les autorités algériennes ont mis en œuvre plusieurs initiatives pour améliorer le climat des affaires, diversifier l'économie et promouvoir les investissements privés». Il a, dans ce sens, expliqué que «la nouvelle loi relative à l'investissement vise à sou-



tenir l'initiative privée et sera mise en œuvre par une nouvelle agence de promotion de l'investissement (y compris à travers un guichet unique et des plateformes électroniques dédiés aux investisseurs)». Il a également évoqué l'établissement, par les banques algériennes, de filiales à l'étranger pour accompagner les entreprises exportatrices, ainsi que la mise en œuvre, par les autorités, d'«une vaste stratégie de numérisation pour améliorer la prestation de services, la gouvernance et la transparence».

## COMITÉ DE SUIVI DU FONDS DES AVOIRS ET BIENS CONFISQUÉS

# Le ministre des Finances prend les commandes

*Des changements viennent d'être opérés au niveau du comité de suivi du fonds des avoirs et biens confisqués ou récupérés dans le cadre des affaires de lutte contre la corruption. C'est désormais le ministre des Finances qui le préside et non plus le secrétaire général du ministère. De nouveaux membres ont intégré ledit comité, à l'instar du directeur général des impôts et du chef de l'Inspection générale des finances.*

**Nawal Imès - Alger (Le Soir)** - Du nouveau dans la composition du Comité de suivi du fonds des avoirs et biens confisqués. Un arrêté du ministère des Finances apporte des modifications au terme desquelles, c'est désormais le ministre des Finances qui le préside alors qu'auparavant, c'était le secrétaire général du ministère des Finances qui était à sa tête.

L'arrêté du ministère des Finances «modifiant et complétant l'arrêté du 30 novembre 2021 fixant les modalités de suivi et d'évaluation du compte d'affectation spéciale n°302-152 intitulé Fonds des avoirs et biens confisqués ou récupérés dans le cadre des affaires de lutte contre la corruption» vient, en effet, d'être publié au dernier *Journal officiel*.

Dans son troisième article, la nouvelle composante du comité est fixée et le secrétaire général du ministère des Finances n'y figure plus, tout comme le directeur général du budget. Le direc-

teur général du Domaine national, le directeur général du Trésor et de la gestion comptable des opérations financières de l'État et le directeur de l'agence judiciaire du Trésor sont, quant à eux, toujours membres. Pour renforcer la composante humaine dudit comité, le ministère a fait appel à de nouveaux membres que sont le directeur général des Impôts et le chef de l'Inspection générale des finances.

Le secrétariat du Comité de suivi et d'évaluation est, par contre, toujours assuré par la direction générale du Domaine national. Le Fonds des avoirs et biens confisqués ou récupérés dans le cadre des affaires de lutte contre la corruption a été créé dans le cadre des dispositions de la loi de finances complémentaire pour 2021.

Ce compte comprend les fonds confisqués par décisions judiciaires définitives dont les fonds récupérés de l'étranger ainsi que le produit de la vente de biens confisqués ou récupérés et «enre-

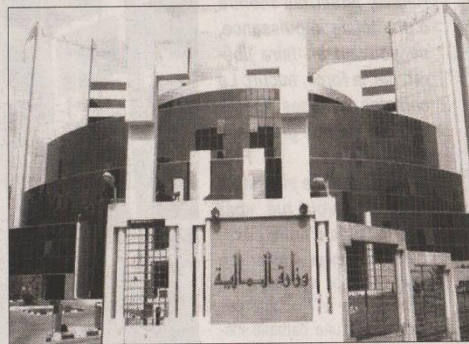


Photo : DR

gistré en recettes les fonds confisqués par décisions judiciaires définitives et les fonds récupérés

de l'étranger ainsi que le produit de vente des biens confisqués ou récupérés, et en dépenses, le

règlement des frais liés à l'exécution des procédures de confiscation, de récupération et de vente ainsi que l'apurement des dettes grevant les biens confisqués ou récupérés».

Dans le projet de loi de finances pour l'année 2024, il a été mentionné dans la partie «liste et contenu des comptes spéciaux du Trésor» que le solde au 31 décembre 2022 du compte d'affectation spéciale, intitulé Fonds des avoirs et biens confisqués ou récupérés dans le cadre des affaires de lutte contre la corruption, est de 21 424 781 956 de dinars.

N. I.

### DETTES FISCALES DE PLUS DE 4 ANS

## Pas de pénalités en cas de paiement avant fin 2024

Les personnes physiques et morales ayant des dettes fiscales datant de plus de quatre ans sont dispensées du paiement des pénalités de recouvrement, dans le cas d'un paiement du montant du principal des dettes au plus tard le 31 décembre 2024, a indiqué la Direction générale des impôts (DGI) dans un communiqué.

Cette mesure intervient en application de l'article 15 de la loi de finances rectificative pour 2023, souligne la DGI précisant que les dettes fiscales concernées sont celles dont la date de mise en recouvrement est intervenue avant le 1er janvier 2020.

Il s'agit des «dettes constituées des impôts et taxes issus de la fiscalité ordinaire, fiscalité minière et écologique, y compris les déclarations G50 non suivies de paiement, les taxes parafiscales et les créances étrangères à l'impôt, ainsi que les amendes judiciaires».

Les personnes souhaitant bénéficier de cette mesure sont invitées à se rapprocher de la Recette des impôts à laquelle elles sont rattachées, afin d'introduire une demande suivant le modèle téléchargeable sur le site-web de la DGI, ou sur papier libre, selon la même source.

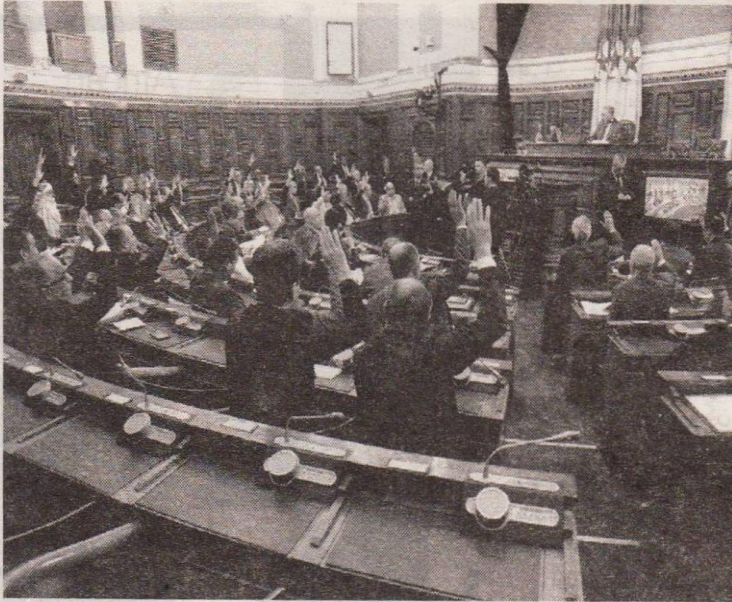
APS

## مجلس الأمة يصادق على قانون المالية

# "ضرورة تحديد وضبط آليات مراقبة صرف المال العام"

صادق أعضاء مجلس الأمة، أول أمس الخميس، بالإجماع على قانون المالية لسنة 2024، ودعم 139 عضو، منهم 36 بالوكالة، القانون الذي عرف تعديلات عدة على مستوى المجلس الشعبي الوطني.

ف. جمال



● أوصى المجلس في التقرير الذي أعدته اللجنة الاقتصادية بالمجلس الحكومة، ببذل مزيد من الجهد "من أجل ضبط السوق وضمان تمويله بالمواد الأساسية واستقرار الأسعار، والعمل على محاربة السلوكيات الطفيلية على غرار الاحتكار والمضاربة"، و"ضرورة العمل على استكمال الإصلاحات المالية والبنكية، وتبسيط الإجراءات، لاسيما تسهيل الحصول على القروض في الأجل المعقولة وتفعيل آليات الرقابة لحماية المال العام من التلاعب"، و"مواصلة العمل على توسيع الوعاء الجبائي ومكافحة التهرب والغش الجبائيين، وتبسيط الإجراءات بالنسبة إلى المكلفين بالضريبة"، و"ضرورة رفع التجميد، كلما سمحت الإمكانيات المالية بذلك، عن المشاريع التنموية ذات الانعكاس المباشر على معيشة المواطن، مع دعوة السلطات العمومية إلى إقرار برامج تكملية لفائدة الولايات التي تعرف تأخرا في مختلف ميادين التنمية الاجتماعية والاقتصادية، تحقيقا للعدالة الاجتماعية والإنصاف بين جميع ربوع الوطن، وحث المجلس الحكومة على "ضرورة تحديد وضبط آليات مراقبة صرف المال العام، خاصة بالنظر إلى المبلغ الكبير الذي رصد

العام"، و"مواصلة الجهد التنموي في الولايات الجنوبية المستحدثة حديثا والتكفل بالنقائص المسجلة، لاسيما في قطاعات: الأشغال العمومية، والصحة، والموارد المائية، والسكن والنقل"، و"رفع التجميد عن التوظيف في قطاع الوظيفة العمومية، كلما سمحت الإمكانيات المالية بذلك".

ف. ج

لموازنة سنة 2024"، وجدد الدعوة لـ "تسريع وتيرة إصلاح المنظومة الوطنية للتحويلات الاجتماعية وجعلها أكثر إنصافا، وهذا باستهداف الفئات الاجتماعية المحتاجة والمستحقة لدعم الدولة"، ودعا لـ "ضبط آليات التحكم في التقديرات الميزانية الأولية، وهذا قصد تفضي عمليات إعادة تقييم المشاريع وارتفاع التكاليف وتبذير المال

## وزير المالية فايد يشرف على تدشين مركز البيانات

### "إمكاناتنا تعزيز أمن البيانات الحساسة وتحسين جودة الخدمات المقدمة للمواطنين"

الخدمات العمومية والحد من آثار البيروقراطية، ما سيؤثر خدمات ذات نوعية للمواطنين والمعاملين الاقتصاديين. كما سيؤثرهم بفتح هذا المخطط الاستراتيجي في تحسين مناخ الأعمال عبر تبسيط ورقمنة كل الإجراءات المتعلقة بالمالية العامة وحماية الاقتصاد الوطني". وسيتمكن هذا المركز من الإسراع في وتيرة تنفيذ برنامج رقمته نشاطات المالية العمومية، على غرار برامج إدارات الأملاك الوطنية والضرائب والجمارك، التي عرفت تقدماً ملحوظاً في هذه العملية. وفيما يتعلق برقمنة الإدارة الجبائية فقد تم، حسب فايد، تفعيل نظام "جبايتك" وتزويد مراكز الضرائب والمراكز الجوية للضرائب بمختلف التجهيزات والشروط التقنية اللازمة لدخول برنامج الرقمنة حيز التنفيذ. ومن المقرر تعميم نظام "جبايتك" من خلال ربط المواقع بهذا النظام وتكوين المستخدمين النهائيين. **حفيظ صوالي**

إلى واقع مَعاش وكذا تحسّين الظروف الاقتصادية والاجتماعية للمواطنين ودعم التنمية والاستثمار".  
ويأتي تدشين هذا المركز، حسب الوزير، في سياق التحول الرقمي الذي يتطلّب توفير البنى التحتية المناسبة لإدارة البيانات بشكل آمن وفعال، وفعلاً إن استخدام التقنيات الحديثة والمتطورة في تخزين ومعالجة البيانات يمثّل أحد الأساسات الرئيسية لتحقيق الكفاءة والشفافية في عمل الحكومة".  
وشدد المسؤول ذاته "يعد هذا المركز الجديد نتاجاً للجهود المحلية المشتركة والتعاون المثمر بين الفرق الفنية والإدارية. ويشكل ركيزة استراتيجية لأنظمة المعلومات الزامية إلى تحسين أداء الوزارة وتجسيد القرارات السريعة والدقيقة".  
ويتزامن هذا المشروع مع تنفيذ المخطط الاستراتيجي لأنظمة المعلوماتية لوزارة المالية في الفترة الممتدة بين 2024-2028، وكذا مواصلة رقمنة

وتحسين جودة الخدمات المقدمة للمواطنين والشركاء الاقتصاديين". وأشار الوزير في مستهل تصريحه "يطيب لي أن أرحب بكم بهذه المناسبة السعيدة المتمثلة في تدشين واحد من أهم المشاريع الذي إنتظرناه لأكثر من عشر (10) سنوات والذي تم إنجازه في مدة لا تتجاوز ستة (06) أشهر، ألا وهو مركز البيانات لوزارة المالية، الذي يدخل في إطار تجسيد برنامج الرقمنة الذي بدأ فيه قطاعنا على غرار كافة الإدارات العمومية، وها نحن اليوم بهذه المناسبة السعيدة نشهد تسليمه ونعرض من خلاله المخطط الاستراتيجي لأنظمة المعلوماتية الخاصة بوزارتنا".  
وأضاف الوزير في نفس السياق "كما يسرني في هذا الصدد الإشارة إلى أن تدشين هذا المركز قد تزامن مع التصويت على مشروع قانون المالية لسنة 2024، الذي نص على العديد من التدابير التي من شأنها تجسيد برنامج السيد رئيس الجمهورية والعمل على ترجمة مشروع رقمنة الإدارة

● شدد وزير المالية لمعز فايد، أمس، لدى تدشينه مركز البيانات لوزارة المالية، على أنه بالإمكان تعزيز الأمن وحماية البيانات الحساسة وتحسين جودة الخدمات المقدمة للمواطنين والشركاء الاقتصاديين، قائلًا إن إطلاق هذا المركز يُكرس التزامنا الثابت بالتطوير المستمر والابتكار في سبيل خدمة المجتمع وتحقيق أهدافنا الوطنية".  
وأوضح لمعز فايد، في تصريحات خلال مراسم التدشين التي حضرها وزير البريد والاتصالات السلكية واللاسلكية، بيبي تريكي، ومحافظ بنك الجزائر وعدد من المسؤولين، أن "هذا المركز الجديد يعد نتاجاً للجهود المحلية المشتركة والتعاون المثمر بين الفرق الفنية والإدارية، ويشكل ركيزة استراتيجية لأنظمة المعلومات الرامية إلى تحسين أداء الوزارة وتجسيد القرارات السريعة والدقيقة"، معتبراً أنه "بواسطة هذا المركز يكون بإمكاننا تعزيز الأمن وحماية البيانات الحساسة

## مديرية الضرائب دعوتهم للاستفادة من الإجراء "مزايا" و"مهلة" لأصحاب الديون الجبائية

2020 الناتجة عن الضرائب والرسوم المتأتية من الجبائية العائلية والجبائية المنجمية والجبائية البيئية، بما في ذلك المصرح بها بواسطة سلسلة ج رقم 50 دون تسديد مبالغها وكذلك الرسوم شبه الجبائية والحقوق غير الضريبية وأيضا الغرامات القضائية.

ودعت المديرية العامة للضرائب الأشخاص الراغبين في الاستفادة من هذا التدبير إلى التقرب من قباضة الضرائب التاميين لها من أجل تقديم طلب وفقا للنموذج الذي يمكن تحميله عبر الرابط الإلكتروني: "طلب الإعفاء من دفع غرامات التحصيل" أو بتحرير طلب كتابي ورفي لهذا الغرض.

ب. - وسيم

تضمنت الإشارة إلى الإعفاء من دفع غرامات التحصيل

## أهم ما نصت عليه المادة 15 من قانون المالية التصحيحي

تسديد المبلغ الكامل لديونهم دفعة واحدة أو عن طريق الأقساط. يُعفى هؤلاء الأشخاص من دفع الغرامات والعقوبات المالية التي تراكمت على مدار أربع سنوات أو أكثر، وذلك بدءا من تاريخ التحصيل وحتى 31 ديسمبر 2024.

وهناك أيضا نقطة مهمة تتعلق بالمبلغ المدفوع لدى قابض الضرائب، حيث يُعتبر المبلغ المدفوع في المقام الأول لتسديد الحقوق الرئيسية والضرائب الأساسية.

ومن المهم أن نذكر أنه لا ينطبق تطبيق مادة هذه التعليمات في حالات الأعمال التدليسية، علما أن الأعمال التدليسية هي الأعمال التي تشمل استخدام الخدع والتزوير للحصول على مكاسب غير مشروعة أو تحقيق أهداف بطرق غير أخلاقية، ويمكن أن تشمل هذه الأنشطة تقديم معلومات زائفة أو تزوير الوثائق أو التلاعب بالبيانات بهدف خداع الآخرين. **حفيظ صوالي**

دعت المديرية العامة للضرائب جميع الأشخاص الطبيعيين والمعنويين، الذين تقع على عاتقهم ديون جبائية تعدى تاريخ استحقاقها أربع سنوات، للتقرب من قباضات الضرائب من أجل تسويتها والاستفادة من امتيازاتها. وأشارت ذات المصالح، في بيان لها، إلى أن أحكام المادة 15 من قانون المالية التصحيحي لسنة 2023 نصت على الإعفاء من دفع غرامات التحصيل المتعلقة بهذه الديون في حال تم تسديد المبلغ الأصلي الإجمالي للديون دفعة واحدة أو بالتقسيط في أجل أقصاه 31 ديسمبر 2024.

ويقصد بالديون الجبائية التي تعدى تاريخ استحقاقها أربع سنوات تلك التي يرجع تاريخ تحصيلها إلى ما قبل 1 جانفي

أشارت المادة 15 من قانون المالية التصحيحي لسنة 2023 إلى إعفاء المكلفين بالضريبة الذين يقومون بتسديد المبلغ الأصلي لديونهم الضريبية من دفع غرامات التحصيل.

وجاء في المادة المذكورة أنه "يعفى من دفع غرامات التحصيل، المكلفون بالضريبة الذين يقومون في أجل أقصاه 31 ديسمبر سنة 2024، بتسديد دفعة واحدة أو بأقساط لكامل المبلغ الأصلي لديونهم الجبائية وشبه الجبائية والغرامات والعقوبات المالية التي تفوق أربع (4) سنوات، ابتداء من تاريخ التحصيل".

ووفقا للمادة أيضا "يعتبر المبلغ المدفوع لدى قابض الضرائب موجها بالدرجة الأولى لدفع الحقوق الرئيسية، ولا تطبق أحكام هذه المادة في حالات الأعمال التدليسية"، وبالتالي تتحدث الفقرة عن إعفاء الأشخاص الملتزمين بدفع الضرائب والرسوم من دفع الغرامات المترتبة عليهم. ويستطيع هؤلاء الأشخاص



وزارة المالية  
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

⚡ Avez-vous des questions?  
Contactez nous sur :

✉ [dc@mf.gov.dz](mailto:dc@mf.gov.dz)

☎ Poste: 2784

[www.mf.gov.dz](http://www.mf.gov.dz)



@MFinance\_dz



f

@MFinancesdz



وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES  
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger